

Article original

Les structures privées de protection de l'enfance au Mali : rôles des organisations non gouvernementales – ONG

Drahmane Fondo

Ethnologue chercheur membre du laboratoire interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés (LIRCES) de l'Université Côte D'Azur de Nice - France.

E-mail : dramanetoure@hotmail.com

Réf : AUM12-0224

Résumé : Au Mali, comme pour l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, les organisations non gouvernementales – ONG- issues de la société civile jouent un rôle important, aux côtés des services publics d'État pour l'encadrement et prises en charge des conditions de vie difficiles des enfants notamment le respect de leurs droits à la protection. Plusieurs acteurs distincts collaborent ainsi de différente manière pour garantir cet environnement protégé aux enfants. C'est pourquoi cette étude s'intéresse aux rôles et principales missions de protection et prise en charge de l'enfance par certaines ONG. Malgré leur nombre, assez important, dans le pays, on constate que la situation actuelle de l'enfance demeure préoccupante. Le nombre des enfants en situation de précarité augmente de façon exponentielle et leur présence dans les rues des principales villes devient accrue. Cette banalisation sociale de l'enfant à plusieurs causes et parmi elles, l'effritement des coutumes et traditions dans l'encadrement de leur éducation qui contraste avec les exigences nouvelles de la société actuelle avec ses aspects émergents qui conditionnent les rapports sociaux. Dans ce contexte, comment les ONG appréhendent ces défis qui assaillent le bien-être des enfants et leurs droits ? Au moyen d'une enquête menée auprès des plus importants ONG intervenant dans l'enfance, l'étude s'intéresse aux stratégies diverses mises en place pour répondre aux problématiques des enfants au Mali.

Mots clés : Mali, Société civile, protection de l'enfance, Unicef et Samusocial, Caritas et SOS villages enfants.

Private child protection structures in Mali: the role of non-governmental organizations (NGO)

Abstract: In Mali, as in all sub-Saharan African countries, non-governmental organizations (NGO) from civil society play an important role alongside state public services in providing support and care for children living in difficult conditions, particularly with regard to their right to protection. Several different actors collaborate in various ways to guarantee this protected environment for children. This is why this study focuses on the roles and main missions of certain NGOs in protecting and caring for children. Despite their relatively large number in the country, the current situation of children remains a cause for concern. The number of children in precarious situations is increasing exponentially and their presence on the streets of major cities is growing. There are several causes for this social trivialisation of children, including the erosion of customs and traditions in the framework of their education, which contrasts with the new demands of today's society with its emerging aspects that condition social relations. In this context, how do NGOs address these challenges that threaten children's well-being and rights? Through a survey of the most important NGOs working with children, the study looks at the various strategies put in place to respond to children's issues in Mali.

Keywords: Mali, Civil society, child protection, UNICEF and Samusocial, Caritas and SOS Children's Villages

Introduction

Au Mali, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont considérées comme des associations, et sont donc encadrées par la même loi n°04-038 du 5 aout 2004¹. Pour pouvoir bénéficier de leur statut, les ONG doivent en plus signer un accord cadre avec l'État à travers le ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales. Les associations et ONG ont connu une croissance rapide au cours des décennies postindépendance, et en 2009 « le Mali comptait 1091 organisations de la société civile ayant signé un accord-cadre avec l'État. » (Educo – Mali, 2017, p.37). Ce chiffre n'a fait qu'augmenter au fil de la crise sociopolitique et sécuritaire

¹ Par l'article 1 de cette loi sont exclues : les sociétés de commerce, les mutuelles, les associations culturelles, les congrégations, les coopératives, les syndicats, les partis politiques, les ordres professionnels, et les fondations qui sont encadrés séparément par différents textes réglementaires ou législatifs. Auparavant, les associations étaient régies par l'ordonnance n°41/P-CG du 28 mars 1959.

qui sévit encore aujourd'hui. Les ONG continuent à réadapter leurs interventions en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire, notamment dans le centre et le nord du pays, très touchés par des actions terroristes. Parmi les principales œuvrant au Mali pour la protection de l'enfance figurent : le Bureau National Catholique pour l'enfance du Mali (BNCE) ; Educo-Mali ; Fondation Terres des hommes ; Enda-Mali ; Save the Children ; Samu social ; UNICEF ; Caritas-Mali ; Plan international Mali. Selon un rapport de l'ONG Educo – Mali datant de 2017, on trouve également des organismes² qui regroupent en leur sein plusieurs ONG et associations des droits de l'enfant. Malheureusement, l'accès aux données relatives aux enfants (leurs nombre et parcours individuels) de plusieurs associations et ONG est restreint. Nous faisons donc par la suite référence à celles qui ont davantage facilité notre étude, notamment au sujet des enfants de la rue, lors de notre recherche de terrain à Bamako : Samusocial ; Caritas ; UNICEF et SOS Village d'enfants. Comment sont organisées ces ONG ? Et quelle est la nature de leurs interventions pour la promotion et protection des droits et bien-être des enfants ? Les questions liées au domaine d'encadrement et prises en charge de l'enfance étant sensibles en contexte malien rendant parfois les informations difficiles d'accès pour les chercheurs. C'est pourquoi, cette étude se donne pour objectif d'apporter quelques précisions sur les rôles et missions de certains acteurs privés de protection et prise en charge de l'enfance au Mali.

² La Coalition malienne des droits de l'enfant (COMADE), regroupant plus de 84 associations et ONG de promotion et de protection de droit de l'enfant ; ONG et associations des jeunes et des enfants, regroupant « le conseil consultatif national des enfants et jeunes (CCNE), l'association des enfants et jeunes communicateurs (APJEC), le parlement national des enfants, l'association jeunesse action (AJA) ; Sous-cluster protection de l'enfant, crée dans un contexte d'urgence induite par l'insécurité dans les localités du nord du Mali. Elle regroupe des ONG nationales et internationales. (pp. 37-38).

La collecte des données existantes (rapports d'études, documents web...) auprès des ONG concernées par cette étude, appuyée par une série d'entretiens semi-directif avec leurs responsables et coordinateurs des projets, ont permis d'alimenter le corpus de l'étude.

1. Méthodologie

Cette étude fait suite à une enquête de terrain menée entre 2018-2021 à Bamako dans le cadre d'une recherche doctorale portant sur le confiage et enfants de la rue. Suite aux différentes démarches - téléphoniques, en nous rendant sur place ou à l'aide d'intermédiaires - nous avons donc réussi à obtenir des rendez-vous notamment avec des responsables de certaines ONG et associations œuvrant dans le domaine de l'enfance. Plusieurs entretiens semi-directifs ont été réalisés dans dix ONG et associations. Ces entretiens, appuyés par des rapports d'activités de certaines ONG, ont été importante pour la recherche. L'observation a été également utilisée pour cette étude afin de mieux saisir les conditions de vies réelles des enfants dans les rues de Bamako. Parallèlement, nous avons entrepris des démarches de collecte de données auprès d'autres services publics de l'État, avec leurs différents centres de documentations. Ces actions nous ont permis d'identifier et connaître les acteurs impliqués sur les questions de l'enfance et comprendre le fonctionnement de leurs services. Confrontant ainsi les points de vue et les expériences individuelles, ces divers témoignages ont permis d'analyser puis expliquer la situation de l'enfant et le rôle joué par les acteurs de la société civile malienne.

2. Résultats

Cette partie est largement consacrée à l'analyse et description des données de l'enquête de terrain menée à Bamako auprès des ONG Samusocial ; Caritas ; Unicef et SOS Villages d'enfants de Sanankoroba.

1. Samusocial Mali

Créé en 2001, le *Samusocial Mali* est une ONG de droit malien avec un mode de fonctionnement associatif. En tant que membre du *Samusocial international*, une association de droit français, créée en 1998, il adhère « aux principes de la charte et du code déontologique du *Samusocial international* qui assure des missions techniques de suivi et d'évaluation du programme du *Samusocial Mali*, et assure la formation continue de ses équipes ». (*Samusocial Mali*, 2017).

Au Mali, le *Samusocial* est placé sous la tutelle technique du ministère de la promotion de l'enfant et de la famille et a développé un partenariat avec d'autres services de l'État, tout comme avec des associations et ONG, au plan national et international. Le *Samusocial Mali* incarne à lui seul la problématique liée aux enfants de la rue à Bamako, dont l'assistance constitue sa principale mission : « Les activités du Samu se font généralement dans la rue avec les enfants, notamment ceux en rupture totale avec leur famille. »³ Ses équipes parcourent les rues de Bamako, de jour comme de nuit, afin d'identifier, puis assister, les enfants de la rue. Des soins médicaux et psycho-sociaux d'urgence sont apportés à l'aide d'un camion médicalisé, tandis que les enfants nécessitant d'une assistance médicale spécifique sont orientés vers des centres de prise en charge adéquats. À l'aide d'animations, les équipes sensibilisent les enfants afin de mieux les rendre conscients des dangers de la rue : violence, consommation de substances toxiques, exploitation de tout genre et abus sexuel. En partenariat avec d'autres structures

3 Entretien d'enquête du 19-03-2018 avec le coordinateur du *Samusocial Mali*, à Bamako.

similaires, le *Samu social Mali* intervient pour accompagner et faire sortir définitivement de la rue les enfants en rupture totale ou partielle avec le domicile familial, les orientant vers des centres d'hébergement, de prise en charge, de formation et de réinsertion professionnelle, mais aussi en élaborant avec eux un projet visant à renouer avec leurs familles. De l'entretien avec le coordinateur, il ressort que l'ONG travaille aussi avec la *Brigade de la protection de mœurs et de l'enfance* dans le cadre de la prise en charge des enfants et de la recherche de leurs familles.

Des données rapportées par une étude de 2010⁴ du *Samusocial Mali* apporte plusieurs éléments d'information sur le passage à la rue des enfants et des jeunes. L'étude note aussi que la situation des enfants de la rue à Bamako a alerté des nombreux acteurs sur la nécessité de créer un cadre de concertation avec la mairie du district de Bamako. Concrétisé en 2011 grâce aux apports des partenaires comme l'Union Européenne, la Coopération internationale de Monaco et l'ECPAT de Luxembourg, ce "cadre de concertation des acteurs publics et associatifs de la lutte contre l'exclusion sociale des enfants et jeunes des rues à Bamako" réunie toutes les structures d'État, les associations et ONG intervenant à l'échelle nationale dans la lutte contre l'exclusion sociale des enfants et jeunes de la rue.

Neuf (9) sessions semestrielles, trois ateliers thématiques sur des problématiques de protection de l'enfant et plusieurs réunions techniques du secrétariat du cadre, ont permis d'améliorer la connaissance mutuelle des acteurs, d'harmoniser leur compréhension commune sur le phénomène des enfants et jeunes (en situation de rue et de porter de façon collective certaines démarches en vue de l'amélioration de l'accès de cette population aux services sociaux de base. (*Samusocial Mali*, 2017).

4 Voir : Samusocial international, Samusocial Mali, 2010 « nous venons tous d'une maison. Étude à propos des enfants et jeunes de la rue à Bamako », Imprim services, Bamako-Mali.

Le SamusocialMali, intervient à travers plusieurs autres actions parmi lesquelles la réintégration parentale des enfants en rupture avec leur famille d'accueil et d'origine au moyen de différents mécanismes de médiation. Dans ses stratégies de prise en charge des enfants en situation de la rue, des formations et apprentissages professionnels permettant ainsi de les préparer à un environnement stable envie d'une meilleure réinsertion professionnelle et sociale.



Photo du Bâtiment de l'ONG SamuSocialMali à Bamako, 2025.

Source : enquête personnelle

2. Caritas-Mali

Caritas-Mali est une composante de l'Église catholique du Mali qui relève directement de l'autorité de la Conférence épiscopale du Mali, dont elle porte les missions de charité aux plus démunis, aux victimes de catastrophes, de guerre, de migration, et aux couches les plus marginales de la société. Sa mission consiste à « assurer la

participation de l'église au développement humain intégral durable de l'homme au Mali. »⁵ L'Église catholique du Mali a une vieille tradition de mission humanitaire. Elle a créé l'association Secours catholique du Mali en 1959, devenu en 1988 la Commission nationale de pastorale sociale, puis Caritas-Mali en janvier 2005. Affiliée à Caritas internationale dont le siège se trouve à Rome, Caritas-Mali présente un ensemble de programmes et projets de développement social, et intervient notamment dans la protection de l'enfance. A Bamako, elle s'occupe de différentes catégories d'enfants en situation difficile, notamment ceux de la rue, y compris les enfants nés dans la rue, mais aussi les enfants venus des migrations internes et de pays voisins, comme le Burkina Faso ou la Côte d'Ivoire. De l'entretien avec un responsable⁶ il ressort que deux projets en cours s'occupent de l'enfance :

- Action enfance de tous (AET), dont le bureau se trouve à Quinzanbougou-Bamako ;
- Education pour tous. Foud for éducation, basé à Kolokani.

D'après le directeur en charge du projet Action enfance de tous⁷, Caritas travaille d'abord en connexion avec le Samusocial, pour ensuite placer, selon leur âge, les enfants de la rue : dans des centres d'écoute (de 8 à 16 ans) ou de formation professionnelle (de 16 à 18 ans). Il souligne qu'il faut bien écouter ces enfants pour pourvoir les aider.

Caritas – Mali à travers plusieurs autres actions intervient pour apporter une assistance en période de conflit et catastrophe ; en soutien alimentaire et nutritionnel ; à l'éducation, santé et hygiène aux migrants du Sahara et la formation et l'insertion professionnelle

5 Présentation de Caritas-Mali, en ligne : www.caritasmali.org/presentation/. (Page consultée le 12-05-2019).

6 Entretien du 21-03-2018, au bureau de Caritas-Bamako, dans le quartier Lafiabougou de Bamako.

7 Entretien du 28-03-2018 avec le directeur en charge du projet « Action enfance de tous » de Caritas-Mali, à Bamako.

des femmes. L'ONG alerte les autorités publiques sur l'état de dégradation sécuritaire des localités concernés et demande une autonomisation des acteurs locaux dans le but d'une meilleure résiliation.



Photo du centre d'écoute de l'ONG Caritas – Bamako, 2018.

Source : enquête personnelle

3. UNICEF-Mali

Créé par les Nations Unies en 1946, dans un contexte d'urgence à la sortie de la seconde guerre mondiale, la mission de l'*United Nations International Children's Emergency Fund* (UNICEF)⁸ fut d'abord d'apporter une aide d'urgence et de vivres aux enfants européens, menacés par la famine et les maladies. Très vite, son mandat fut élargi à d'autres régions du monde, notamment les pays en voie de développement, et actuellement intervient dans plus de 190 pays. Les priorités essentielles de l'Unicef sont inscrites dans la

8 Connue en français sous l'appellation *Fonds des Nations Unies pour l'enfance*.

convention relative aux droits de l'enfant, dans laquelle on appelle tous les pays :

[...] pour que les droits de l'enfant s'inscrivent dans une éthique sociale et dans un code de conduite international. L'Unicef fait valoir que la survie, la protection et l'épanouissement des enfants sont des impératifs universels du développement dont le respect est indispensable au progrès de l'humanité.⁹

L'Unicef commence ses activités au Mali à partir de 1961, travaillant en étroite coordination avec le gouvernement malien et d'autres partenaires locaux « dans des secteurs aussi essentiels que la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'éducation et enfin la protection. » (Unicef-Mali, 2013). La direction nationale de l'Unicef au Mali est située à Bamako, dans le quartier Cité des enfants de NiamaKoro.

La ‘section éducation’ de l'Unicef vient en appui au ministère de l'éducation finançant directement les services éducatifs de l'État, travaillant avec toutes les académies du Mali, avec un plan annuel aligné sur les priorités du gouvernement. La mise en œuvre se fait soit directement, soit à travers des ONG. Il considère, en revanche, comme non scolarisés les enfants talibés, l'État malien devant lui-même encore clarifier son projet d'intégration des écoles coraniques. Pour les enfants non scolarisés, l'Unicef appuie le travail d'autres ONG dans différentes régions du pays.

Jusqu'à 2015, la ‘section protection de l'enfant’ de l'Unicef a travaillé au Mali sur la catégorie des enfants abandonnés ou séparés du foyer familial. Depuis, son intervention sur la protection et les droits de l'enfant est entendue au sens large, avec deux questions mises d'abord en exergue : l'enregistrement des naissances et les pratiques néfastes. Dans certains lieux du pays, en effet, on rencontre encore des enfants dont la naissance n'a pas été déclarée, par manque d'accès aux services d'État ou simplement par méconnaissance des parents sur l'obligation de déclarer leurs

9 Présentation de l'Unicef-Mali, en ligne : www.unicef.org.

enfants à la naissance. Mais dans la moderne organisation de l'État malien cette situation met en grande difficultés ces personnes, qui n'existant pas à l'état civil n'ont pas non plus d'identité nationale, avec toutes les conséquences que cela implique, comme le précise une responsable de la section protection de l'Unicef Bamako :

Un enfant qui n'a pas d'acte de naissance, qui n'a pas de jugement supplétif, n'est pas connu. Si tu n'es pas connu, tu n'existes pas, tu ne peux réclamer aucun droit. Tu ne peux même pas réclamer une patrie, donc tu deviens apatride. Nous travaillons donc sur les questions d'enregistrement de naissance. Au niveau politique aussi nous aidons la direction nationale de l'état civil. Nous renforçons leurs capacités, nous les aidons avec les moyens logistiques et financiers nécessaires pour aller vraiment jusqu'au niveau le plus bas. Au niveau communautaire, nos partenaires travaillent avec les populations pour que les enfants puissent être déclarés dès la naissance.¹⁰

Pour ce qui est des pratiques néfastes dont sont victimes les enfants, l'Unicef travaille sur toute forme de violence faite aux enfants : les viols et l'exploitation sexuelle, les coups et blessures, les violences psychologiques, les violences émotionnelles, etc. Cependant, le programme met particulièrement en avant des problèmes concernant les femmes, comme le mariage d'enfants ou encore l'excision des filles. Ces dernières pratiques, mais aussi les mariages forcés imposés par la famille, ont du mal à reculer malgré les programmes de sensibilisation mis en œuvre par l'État pour la décourager. En s'attachant activement à ces aspects, l'Unicef non seulement respecte ses objectifs de protection des enfants, mais prône aussi pour l'égalité entre les sexes.

La constitution malienne dit que nous naissions libres et égaux. On ne comprend pas pourquoi, parce qu'on est fille, on doit couper une partie de notre corps. Parce qu'on est fille, on doit nous déscolariser pour nous donner en mariage à 16 ans. Donc nous travaillons sur ces questions-là. L'excision, le mariage des enfants,

10 Entretien avec la responsable chargée de la section protection enfance de l'Unicef-Mali, le 23-03-2018.

qui sont profondément ancrés dans nos us et coutumes maliens. Nous travaillons pour avoir une législation au niveau national et nous travaillons au niveau communautaire jusque dans les villages, pour que les parents comprennent tous les effets liés à l'excision et au mariage précoce des enfants.¹¹

Travailler à la base, au niveau des familles et des villages, est notamment important car il s'agit de traditions profondément ancrées dans la coutume. Ainsi l'Unicef passe des accords de coopération, allant de 18 mois à 2 ans, avec des structures de la société civile¹², qui interviennent au plus bas niveau de l'échelle communautaire. L'Unicef reconnaît des résistances sur les volets de l'excision et du mariage précoce ou forcé, mais l'approche communicationnelle pour instaurer un dialogue social qu'elle a mise en place permet, selon elle, de briser ces résistances. Une mise en scène théâtrale ou un spectacle de cinéma sont utilisés comme moyens de communication de masse afin de susciter un débat sur le sujet. Les intervenants se présentent à la population comme porte-voix de l'État, avec une mission d'information visant un consensus pour l'abandon des pratiques néfastes. Ces interventions et débats peuvent se poursuivre dans un même village pendant plusieurs années.

Nous avons mis en place une stratégie intégrée de communication. On instaure un dialogue social avec eux. Cette stratégie intégrée de communication de masse part avec un théâtre, où on fait la représentation au niveau communautaire, ensuite on fait un forum. Lors des premières rencontres, il y'a beaucoup de résistance. Donc nous, on leur dit qu'on vient faire passer le message du gouvernement : "le gouvernement a dit que toute la population a droit à l'information, on ne vous oblige pas d'abandonner vos pratiques, on vous encourage à venir écouter quels sont les

11 Idem.

12 Parmi celles-ci il y a l'Association malienne pour le suivi de l'orientation des pratiques traditionnelles (AMSOPT) à Kayes. Dans la région de Koulikoro, l'Unicef travaille avec une ONG appelée TAGNE dans le cercle de Kolokani.

messages qui sont de l'actualité." De plus en plus les gens viennent. Ils questionnent le comportement sur les pratiques que nous avons aujourd'hui par rapport à ce qui se passait autrefois et par rapport à l'évolution du monde. Parce que la façon dont nos arrière-grands-parents s'habillaient et se comportaient, ce n'est plus la même manière que nous on s'habille. On leur donne des statistiques mondiales, avec toutes les complications liées à l'excision ou à telle ou telle problématique. En même temps, on vient avec le cinéma numérique ambulant qui est aussi un outil de communication de masse. On fait à peu près trois ans dans un village en train de communiquer, donc ils amènent leurs arguments, nous amenons notre contre argument. Au bout de trois ans le consensus est généralement atteint, les compréhensions sont là, les méfaits se font ressentir. Eux-mêmes voient les complications sur leurs filles, leurs femmes et ils arrivent à faire le lien, et dans ce cas ils se décident eux aussi à suivre le mouvement mais ce n'est pas facile. Ça prend au minimum trois ans et beaucoup de ressources.¹³

A partir de 2018, l'Unicef a introduit deux autres thématiques : la justice pour mineur, et l'urgence. L'urgence est celle liée à la situation de conflit armé dans le pays, qui implique aussi les enfants. Pour l'Unicef, il s'agit surtout d'un travail de prévention, pour éviter d'un côté, l'enrôlement des enfants dans les groupes armés et de l'autre, tout ce qui est engin et explosif de guerre (mines antipersonnel entre autres) qui tue les enfants. L'Unicef oriente les enfants qui ont été enrôlés dans des groupes armés, vers des centres d'accueil et d'orientation psychologique et psychosociale. D'une manière générale, l'Unicef n'intervient pas directement mais renforce financièrement les capacités des structures gouvernementales et de la société civile, signant des accords de coopération, notamment avec le ministère de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille. Son intervention directe est plutôt celle de contrôler la bonne exécution des investissements.

13 Entretien avec la responsable chargée de la section protection enfance de l'Unicef-Mali, le 23-03-2018.

*On fait un plan d'action chaque deux ans. Ils font les requêtes et on met l'argent à leur disposition. Ils font des activités et nous soumettent le rapport financier. Nous faisons des missions de suivi conjoint pour aller s'assurer que ce que nous avons signé se passe selon les règles.*¹⁴

L'Unicef intervient dans plusieurs secteurs aux côtés du gouvernement pour garantir aux enfants un accès à une éducation de qualité avec une meilleure protection de leur droit. Un programme pays 2020-2024 aligné sur les objectifs de développement durable et vise à renforcer la protection des enfants à travers l'approche « cycle de vie » qui inclut notamment les adolescents en leur apportant une assistance pour répondre aux divers défis qui les assaillent.

4. SOS Villages d'enfants de Sanankoroba – Bamako

Après le premier SOS Village Enfants, fondé en Autriche par le Dr Hermann Gmeiner, c'est en France que l'on voit la naissance en 1954 de SOS Villages d'Enfants France. Jean Pierre Rousselot donna à l'association une dimension mondiale en créant en 1979 l'association Village SOS monde. Fut ainsi inauguré en 1988 celui de Sanankoroba, à 35 km de Bamako, suivi par la création de plusieurs autres au Mali et en Afrique, comme un peu partout dans le monde. SOS Village d'Enfants Mali a des partenariats développés avec SOS Village d'Enfants France, la coopération française de développement, et la principauté de Monaco. L'ONG est sous tutelle du ministère du développement social et l'État malien apporte des aides. SOS Village d'Enfants Mali suit partout les mêmes principes généraux, en les adaptant toutefois à la situation locale.

Depuis près de 70 ans, SOS Villages d'Enfants accueille des frères et sœurs séparés de leurs parents sur décision de justice pour leur offrir un ancrage et une ressource émotionnelle, affective et matérielle. [...] Chez SOS Villages d'Enfants, les éducateurs et aides familiaux sont les figures d'attachement de référence des

14 Idem.

enfants, ce sont leurs pères et leurs mères SOS qui vivent avec eux, dans une maison familiale, 24h/24. Les éducateurs familiaux restent environ 3 semaines au sein de la maison familiale et sont remplacés pendant dix jours par un ou une aide familiale avec qui ils forment un binôme.¹⁵

Offrir à chaque enfant une nouvelle famille, avec une mère, une tante, des frères et sœurs SOS, c'est ça la spécificité de ces Villages d'Enfants. L'idée c'est de donner une maison, un toit à l'enfant et l'ensemble de ces toits, de ces familles, constituent le village. C'est une prise en charge sur le long terme, jusqu'à ce que l'enfant devienne autonome et puisse avoir la capacité d'intégrer la société. Devenus adolescents, après l'obtention de leur DEF (Diplôme d'étude fondamental), les enfants sont orientés et pris en charge par d'autres structures publiques. Pour les remplacer, SOS Villages d'Enfants collabore aussi avec la pouponnière de Bamako qui met une liste d'enfants à leur disposition. Une commission d'appréciation, constituée de représentants de l'État, de SOS Villages d'Enfants, de ceux du développement social, de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille, examine les dossiers. Après une visite médicale et une expertise psychologique, les enfants retenus sont placés dans un SOS Villages d'Enfants, d'une certaine manière ils sont adoptés par l'ONG.

Le responsable du SOS Villages d'Enfants de Sanankoroba¹⁶ nous apprend que l'analyse des données recueillis lors de leurs enquêtes nationales permet d'identifier les localités où doivent se situer les villages. Les catégories d'enfants ciblées sont les orphelins abandonnés et ceux issus des familles qui connaissent de problèmes sérieux, allant parfois à des parents mentalement malades, ou de cas de maladies chroniques. La capacité d'accueil d'un SOS Village

¹⁵ L'*histoire de SOS villages d'enfants*, <https://www.sosve.org/>. (Page consultée le 03-09-2019).

¹⁶ Entretien avec le responsable de SOS Villages d'Enfants de Sanankoroba en mars 2018.

d'Enfants varie d'un village à l'autre. Dans celui de Sanankoroba on compte 15 maisons, construites selon l'architecture traditionnelle bambara afin d'offrir un meilleur cadre de vie aux enfants qui les habitent. Chacune compte 10 enfants (soit une capacité de 150 enfants) vivant avec une "mère SOS" (une mère de substitution) et une aide-ménagère. L'idée c'est de donner aux enfants le même cadre de vie qu'au sein de toute famille traditionnelle malienne.

En plus des villages SOS, l'ONG soutient aussi des familles très vulnérables, notamment à Sanankoroba, Kita, Kayes et Mopti, afin d'éviter que ces familles pauvres ne soient séparées de leurs enfants en raison de leurs conditions économiques difficiles. A Sanankoroba, par exemple, dans un souci de solidarité et d'intégration des familles très pauvres, des structures sociales de bases ont été mises en place, comme la crèche, qui accueille leurs enfants de bas âge afin de permettre aux parents d'aller mener leurs petites activités génératrices de revenu. On peut encore citer le *jardin d'enfant SOS*, créé en 1988 et fréquenté par des enfants des parents démunis, ou l'école SOS créée en 1997.

Divers programmes ont été ainsi mis en place par cette ONG au fil des années au Mali pour soutenir les enfants et les familles besogneuses. Un programme initié en 2005, appelée « Renforcement de la famille », a pour objectif la prévention de cas d'abandon des enfants. L'idée consiste à intervenir auprès des familles démunies, de les aider afin d'éviter que leurs enfants ne se retrouvent dans la rue. Les équipes de l'ONG vont à la rencontre de ces familles dans leurs communautés pour créer des conditions plus favorables à l'éducation et aux suivis de leurs enfants. En 2017, SOS Villages d'Enfants poursuit son appui aux familles pauvres à travers le projet RECORDE pour le respect des droits de l'enfant, qui consiste à renforcer les capacités des organisations de la société civile à travers des soutiens aux associations locales, des campagnes de sensibilisation, des aides directs aux familles. Sont également initiées des activités génératrices de revenus visant une autonomie totale de chaque famille qui assurera en même temps une protection

à leurs enfants. Plusieurs projets parmi lesquels l'accès à l'eau et l'assainissement ; l'autonomisation des femmes et les filles avec l'insertion professionnelle des jeunes, sont actuellement en cours d'exécution par SOS Village Enfant.



Photo du Centre d'accueil de l'ONG SOS Village Enfants de Sanankoroba, 2025.

Source : enquête personnelle

3. Discussion

De façon générale, les nombreuses interventions des O.N.G et autres structures intervenants dans la protection et la prise en charge de l'enfant au Mali n'ont pas suffi à réduire de manière conséquente le nombre des enfants en situation de rue (enfants de la rue et enfants dans la rue) qui continue de croître de façon exponentielle. Les données statistiques officielles sont marginales sur le sujet. Les études réalisées à ce sujet sont essentiellement des rapports d'activités de certaines ONG et associations intervenant dans la protection de l'enfant qui ne rendent pas suffisamment compte de

la gravité de la situation. Nos enquêtes montrent que des initiatives importantes sont menées à travers des projets portés par des ONG, mais aussi que la plupart des ONG interviennent pour porter assistance aux enfants en situations de précarité dans la rue sans pouvoir agir sur l'origine de leurs souffrances : souffrances que les résultats de notre recherche attribuent pour beaucoup aux pratiques coutumières et traditionnelles de circulation d'enfants encore d'usage dans nos sociétés.

Nos recherches à Bamako, auprès des ONG (Samusocial, Caritas, Unicef et SOS village enfants) appuyées par l'observation portée sur les enfants dans les rues, ont mis en évidence un phénomène croissant d'enfants en détresse, contraints de faire de petits travaux ou de mendier pour leurs subsistances ou celle de leurs familles (d'origine ou tutrices), jusqu'à ceux livrés à eux-mêmes, vivant de débrouillardise dans la rue. C'est notamment dans la capitale malienne, Bamako, que nous avons rencontré la triste situation des enfants de la rue, et constaté que le phénomène s'intensifie et devient de plus en plus alarmant. Force est de constater que ces enfants sont en grande partie issus d'une situation des pratiques coutumières de circulation entre membres apparentés.

Sur le plan institutionnel, notre recherche révèle que les pratiques coutumières et traditionnelles d'éducations et mobilités d'enfants sont très peu étudiées par l'ensemble des acteurs (État, ONG, Associations) intervenant dans la protection de l'enfance et de la famille. Ce manque d'études s'accompagne d'un désintérêt pour les approches culturelles du confiage, pourtant indispensable à la compréhension de l'actuel phénomène des enfants de rue au Mali. Par ailleurs, la plupart des ONG interviennent sous la tutelle bienveillante des services administratifs et politiques du pays. Les réponses qu'elles apportent en matière de protection de l'enfance rentrent en droite ligne avec les préoccupations premières du gouvernement.

Le silence voire le retard de l'État à se préoccuper de ces formes traditionnelles de mise en circulation d'enfants contribue davantage

à la pérennisation de la pratique et augmente considérablement le nombre d'enfant, dans les rues des grandes villes du pays, qui se retrouve à travailler avant l'âge légal.

Conclusion

Malgré les dispositifs publics et privés avec son nombre important d'acteurs intervenant dans la protection des droits et bien-être des enfants, la situation actuelle de l'enfance demeure préoccupante. Les défis qui assaillent leurs droits dans le contexte actuel de mutation sociale s'accentuent année après année. Toutefois, des initiatives importantes sont menées à travers des actions gouvernementales appuyées par de nombreux projets portés par des ONG et association partenaires. On constate cependant que la plupart de ces ONG interviennent pour porter assistance aux enfants en situations de précarité, notamment ceux et celles de la rue, sans pouvoir agir sur l'origine de leurs souffrances : souffrances que les résultats de notre recherche attribuent pour beaucoup aux nouvelles pratiques de circulation d'enfants en rupture avec les pratiques coutumières et traditionnelles basées jadis sur l'intérêt supérieur de l'enfant à travers une éducation encadrée et suivie. Aujourd'hui, les nouvelles exigences de la société actuelle, basée sur la culture urbaine avec ses aspects émergents (individualisme ; capitalisme et monétarisation des rapports sociaux, familles restreinte) qui se dessinent et conditionnent les rapports entre les individus, fragilisent les institutions traditionnelles et coutumières et font naître une grande marginalisation des droits et bien-être des enfants qui sont les premières victimes de ce nouvel ordre culturel.

Beaucoup en effet, sont les ONG qui interviennent sur l'ensemble du territoire malien, notamment à Bamako, pour sensibiliser les populations sur les facteurs qui contribuent à la marginalisation des enfants, et à leur présence dans les rues.

Dans nombre de pays du continent, les autorités publiques, la société civile et de nombreuses organisations non-gouvernementales prennent réellement à cœur la question des enfants. Mais la majorité

des pays africains cumulent plusieurs facteurs invalidants qui se renforcent dans un cercle vicieux. Ainsi aux facteurs structurels qui tiennent à l'échec des politiques de développement économique et social, aggravé par leur marginalisation dans le processus de mondialisation s'ajoutent des facteurs conjoncturels liés à l'absence de démocratisation, à la déliquescence du pouvoir étatique, ainsi qu'à des conflits armés persistants. (Ayissi, A., Maia, C., Ayissi, J., 2002). Malgré cela, on note une présence assez importante des services publics et les acteurs de la société civile intervenant dans le domaine de l'enfance au Mali. Les récente initiatives politiques du gouvernement du Mali vont également dans le sens de l'amélioration de la protection de l'enfant à travers l'adoption en juin 2025 du projet de loi portant création de la Direction nationale de la protection judiciaire de l'enfant. Dans cette même période, juin 2025, la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille avec l'appui des ONG partenaires a mis en place un nouveau système informatisé de gestion de l'information sur la protection de l'enfant. Ce système appelé le « CPIMS+ » est une plateforme qui permet dorénavant aux acteurs du domaine une meilleure collecte avec une gestion coordonnée d'informations sur les enfants.

Bibliographie

Association demisenya, en ligne :

<http://www.demisenya.org/lassociation-demisenya>

Association des parents adoptifs du Mali, en ligne :
<https://associationmaliberte.wordpress.com/la-pouponniere-detat-de-bamako/> (page consultée le 14-08-2025).

Ayissi, A., Maia, C., Ayissi, J., 2002, « Droits et misères de l'enfant en Afrique. Enquête au cœur d'une « invisible tragédie », S.E.R, « études », pp.297-309.

Bureau international catholique de l'enfance et Kinderrechte, 2010, « recueil sur la minorité. Analyse et commentaires de la législation

applicable aux enfants contrevenants, en danger ou victimes d'infraction », *Bice&kinderrechteAfrikae.v.*

Bureau international du travail, République du Mali, et al., 2007, « Etude sur la traite des enfants au Mali. Dimensions Internes, Phénomènes transfrontaliers, rôle et responsabilités du secteur privé », *Rapport final, Ad conseil*, Imprimé au Sénégal.

Bureau international du travail. 2007, « Rapport D'enquête Nationale sur le travail des enfants au Mali », *AD Conseil*, Imprimé au Sénégal.

Caritas-Mali, en ligne : www.caritasmali.org/presentation/ (page consultée le 12-05-2019).

Educo - Mali « Analyse situationnelle des droits à la protection des enfants à Bamako et Ségou – Mali », Avril 2017, en ligne : https://educowebmedia.blob.core.windows.net/educowebmedia/educospain/media/documentos/Paises/asdn_mali_2017.pdf (page consultée le 15-08-2025).

Entretien du 23-03-2018 avec la responsable chargée de la section protection enfance de l'Unicef-Mali.

Entretien d'enquête du 19-03-2018 avec le coordinateur du Samusocial Mali, à Bamako.

Entretien de mars 2018 avec le responsable de SOS Villages d'Enfants de Sanankoroba, Bamako, Mali.

Entretien du 21-03-2018, au bureau de Caritas-Bamako, dans le quartier Lafiabougou de Bamako.

Entretien du 23-03-2018 avec la responsable chargée de la section éducation de l'Unicef-Mali.

Entretien du 28-03-2018 avec le directeur en charge du projet « Action enfance de tous » de Caritas-Mali, à Bamako.

L'histoire de SOS villages d'enfants, <https://www.sosve.org/> (page consulté le 03-09-2019)

Loi n° 04-038 du 5 aout 2004 relative aux associations au Mali.

Samu social internationale, samusocial Mali, 2010, « nous venons tous d'une maison. Étude à propos des enfants et jeunes de la rue à Bamako », Bamako, ouvrage collectif, Bamako-Mali. En ligne : <https://samusocial-international.typepad.com/files/etude-mali-rapport-final-vf.pdf> (page consultée le 06-08-2025).

Samusocial Mali, 2017, dépliant d'information Bamako-Mali.

Unesco – Bamako, le 26/05/2020, « Covid-19 au Mali : les mécanismes traditionnels de communication mis à profit », en ligne : <https://fr.unesco.org/news/covid-19-au-mali-mecanismes-traditionnels-communication-mis-profit>, consulté le 16/02/2021 à 18h40

Unicef-Mali, 2013, « Soutenir les femmes et les enfants dans une situation humanitaire », en ligne : https://issuu.com/unicefmali/docs/unicef_mali_situation_francais

Unicef-Mali, 2013, bureau national situé au quartier Cité des enfants de Niamakoro Bamako-Mali.

Village d'enfants SOS de Bamako. L'histoire de SOS villages d'enfants, [En ligne]. <https://www.sosve.org/> (page consulté le 03-09-2019).